

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE
PREMIERE SESSION ORDINAIRE
9 - 10 JUILLET 2002
DURBAN (AFRIQUE DU SUD)**

Assembly/AU/Decl.2 (I)

**DECLARATION DE DURBAN EN
HOMMAGE A L'ORGANISATION DE L'UNITE AFRICAINE
A L'OCCASION DU LANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

**DECLARATION DE DURBAN EN HOMMAGE A L'ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE A L'OCCASION DU LANCEMENT DE L'UNION AFRICAINE**

Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine, réunis en la session inaugurale de notre Conférence à Durban (Afrique du Sud), avons adopté la Déclaration suivante en hommage à l'Organisation de l'unité africaine:

1. Il y a trente-neuf ans, les Chefs d'Etat et de gouvernement des pays africains indépendants se sont réunis à Addis-Abeba (Ethiopie) pour fonder l'Organisation de l'unité africaine.
2. Les principaux objectifs pour lesquels l'Organisation a été créée étaient, entre autres, de libérer le continent des vestiges de la colonisation et de l'apartheid ; de promouvoir l'unité et la solidarité entre les Etats africains ; de coordonner et d'intensifier la coopération pour le développement ; de défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale, et de consolider l'indépendance des Etats africains ; et de promouvoir la coopération dans le cadre des Nations unies ;
3. L'identité commune et l'unité d'objectifs forgées par l'OUA ont créé une dynamique au service des populations africaines dans la poursuite de la lutte pour l'émancipation totale du continent africain dans les domaines politique, économique et social. C'est surtout dans le combat que l'Afrique a mené pour la décolonisation que cette dynamique s'est révélée décisive. Le continent, à travers le Comité de coordination de l'OUA pour la libération de l'Afrique, a travaillé et parlé d'une seule voix et avec une détermination sans faille pour la réalisation d'un consensus international en faveur de la lutte de libération. Aujourd'hui, nous célébrons une Afrique totalement décolonisée. Aujourd'hui l'apartheid a été relégué à l'ignominie de l'histoire.
4. Conformément à l'un des objectifs majeurs de sa Charte, l'OUA s'efforce maintenant de lutter contre la pauvreté et le sous-développement. A cet égard, elle a adopté un certain nombre de stratégies, en particulier le Plan d'action de Lagos et l'Acte final de Lagos de 1980, qui continuent d'être le plan directeur pour l'intégration et le développement de l'Afrique.
5. Le Traité instituant la Communauté économique africaine, signé en juin 1991, est maintenant en vigueur. Le Traité vise à mettre en place la Communauté économique africaine grâce à un marché commun dont les communautés économiques régionales constituent les piliers. Aujourd'hui, les communautés économiques régionales se renforcent et s'avèrent être de véritables moteurs pour le processus d'intégration. La CEEAC, la SADC, le COMESA, l'UMA, la CEDEAO, l'IGAD et la CEN-SAD déploient des efforts soutenus pour réaliser le développement économique et l'intégration, et pour promouvoir la paix à travers le règlement des conflits au niveau régional. Nous demeurons engagés en faveur de la coopération continentale et mondiale, y compris le renforcement de la coopération afro-arabe.
6. Sur le plan politique, la Déclaration de l'OUA sur la situation politique et socio-économique en Afrique et les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde, adoptée en 1990, a souligné la détermination de l'Afrique à agir, à prendre en main son propre destin et à faire face aux défis de la paix, de la sécurité et de la démocratie. Par la suite, la création, en 1993, du Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits a été un témoignage concret de la détermination de l'Organisation continentale à commencer à déployer des efforts plus soutenus pour promouvoir la paix et la stabilité en Afrique.
7. A travers le Mécanisme, l'OUA a contribué de manière constructive aux efforts déployés pour résoudre les nombreux conflits qui ont sévi et continuent de sévir sur le continent. A cet égard, le Mécanisme a permis de marquer une grande différence non seulement parce qu'il a apporté l'appui politique requis à notre détermination à promouvoir la paix, mais aussi et surtout parce qu'il a fourni au continent un cadre approprié pour faire face aux conflits et aux situations de conflit.

8. L'OUA a été à l'avant-garde de la promotion du respect des droits de l'homme et des peuples. Au nombre des instruments adoptés par l'Organisation à cette fin, il y a lieu de citer la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et la Déclaration et le Plan d'action de Grand-Baie sur les droits de l'homme. A la base de ces instruments se trouve notre détermination à s'assurer que l'Afrique est en mesure de relever le défi du respect, de la promotion et de la protection des droits de l'homme et de l'état de droit.
9. L'OUA a également répondu aux aspirations des peuples africains à une plus grande liberté politique dans le cadre du processus de démocratisation. A cet égard, l'OUA a joué un rôle déterminant pour amener les gouvernements à associer progressivement les populations à la prise des décisions. La Charte africaine de la participation populaire au développement, adoptée en 1990, témoignait de cette détermination renouvelée.
10. Aujourd'hui, l'Afrique s'est résolument placée sur la voie de la démocratie. Dans notre Décision d'Alger sur les changements anticonstitutionnels de gouvernement et dans notre Déclaration sur le Cadre pour une réaction aux changements anticonstitutionnels, adoptée en 1999 et en 2000, respectivement, nous avons réitéré notre détermination à voir l'Afrique gouvernée sur la base de la démocratie et par des gouvernements issus de la volonté exprimée par le peuple à travers des élections transparentes, libres et justes.
11. De même, dans notre Déclaration solennelle de 2000 sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, nous avons décidé des principes fondamentaux devant régir notre coopération dans le domaine de la sécurité, du développement et de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance sur le continent.
12. Grâce à l'OUA, l'Afrique a pu relever les nombreux autres défis auxquels elle était confrontée. Que ce soit dans la protection de l'environnement, la lutte contre le terrorisme international, la lutte contre les fléaux de la pandémie de VIH/SIDA, du paludisme et de la tuberculose, ou pour les questions humanitaires telles que celles des réfugiés et des personnes déplacées, des mines terrestres, des armes légères et de petit calibre, entre autres, l'Afrique a pu agir collectivement grâce à l'OUA.
13. Nous, Chefs d'Etat et de gouvernement, réunis en la session inaugurale de la Conférence de l'Union africaine, honorons les Pères fondateurs de l'OUA et rendons hommage à leur ténacité, à leur détermination et à leur engagement en faveur de l'Unité africaine. Ils sont restés fermes face aux manipulations des détracteurs de l'Afrique visant à semer la division et ont combattu pour l'intégrité de l'Afrique, la dignité humaine de tous ses peuples. De même, nous rendons hommage à tous les Secrétaires généraux et à tous les hommes et femmes qui ont servi l'OUA avec dévouement et engagement.
14. Nous saluons les réalisations de l'OUA et nous renouvelons notre ferme attachement à ses principes et objectifs et aux idéaux de liberté, d'unité et de développement que cherchaient à promouvoir les dirigeants fondateurs en créant l'Organisation il y a trente-neuf ans. En faisant nos adieux à l'OUA, nous nous en remettons à sa mémoire en tant que cadre pionnier, libérateur, unificateur, organisateur, âme de notre continent et défenseur ardent de la cause de nos peuples. Nous nous engageons à poursuivre plus résolument les objectifs fondamentaux de l'OUA et à défendre la cause de l'Afrique et de ses peuples dans le cadre de l'Union africaine.
15. Nous réitérons notre attachement aux objectifs de l'Union africaine qui a été proclamée au cours de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA tenue dans la Grande Jamahiriya arabe libyenne populaire socialiste, conformément à notre Déclaration de Syrte du 9.9.99. Nous réaffirmons également notre attachement aux objectifs du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en tant que programme de l'Union africaine, qui constitue également une réponse à la nécessité de repositionner l'Afrique dans un monde globalisant, de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la qualité de vie de tous les peuples d'Afrique.

16. Nous nous engageons à mettre d'urgence en place toutes les structures institutionnelles pour faire avancer l'agenda de l'Union africaine et nous lançons un appel à tous les Etats membres pour qu'ils honorent leurs engagements politiques et financiers et prennent toutes les autres mesures appropriées pour soutenir toutes les initiatives de l'Union visant à promouvoir la paix, la sécurité, la stabilité, le développement durable, la démocratie et les droits de l'homme sur notre continent.
17. Pour garantir la participation de nos populations et des organisations de la société civile aux activités de l'Union, nous nous engageons à mettre rapidement en place le Parlement panafricain et le Conseil économique, social et culturel (ECOSOCC), tel que prévu dans l'Acte constitutif de l'Union africaine.
18. Nous saluons et apprécions la contribution importante des jeunes, des femmes, des opérateurs économiques, des parlementaires et de la société civile et leur demandons de continuer à participer pleinement, en tant que partenaires, à la renaissance du continent africain grâce aux programmes de l'Union africaine. Nous réaffirmons, en particulier, le rôle majeur joué par les femmes à tous les niveaux de la société et reconnaissons que les objectifs de l'Union africaine ne pourront se réaliser sans l'engagement et la participation des femmes aux structures de l'Union à tous les niveaux.
19. Nous notons l'importance de la poursuite de la coopération avec les partenaires de l'Afrique ainsi qu'avec les organisations régionales et continentales, conformément aux objectifs de l'Union africaine.
20. En ouvrant une nouvelle page de l'histoire de notre continent, nous réaffirmons notre attachement aux principes et objectifs énoncés dans l'Acte constitutif de notre Union en vue de nous assurer que nos peuples vivent dans la paix et la prospérité. Nous réaffirmons également notre détermination à mettre en œuvre tous les programmes, toutes les politiques et toutes les décisions de l'Union africaine.

Durban (Afrique du Sud), le 10 juillet 2002

2002

The Durban Declaration in Tribute to the Organization of African Unity on the Occasion of the Launching of the African Union

African Union

African Union

<http://archives.au.int/handle/123456789/284>

Downloaded from African Union Common Repository